

DÉLIBÉRATION N°2025-07-21-34 CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Joan PUYRAIMOND donne procuration à Norbert PERRIN ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Service de Gestion Comptable de Pierrelatte a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget eau et assainissement.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le SGC n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 592.21 € :

Exercice	Pièce	Nom du redevable	Montant
2022	R-1-56	CHEVRU Marie Josephe	8.33 €
2016	R-5-99	GRATTON Joffrey Germain	11.47 €
2015	R-5-89	GRATTON Joffrey Germain	14.88 €
2021	T-34	DROME AMNEGEMENT HABITAT	18.32 €
2016	R-5-99	GRATTON Joffrey Germain	21.46 €
2015	R-5-89	GRATTON Joffrey Germain	27.84 €
2016	R-5-99	GRATTON Joffrey Germain	29.60 €
2021	T-34	DROME AMNEGEMENT HABITAT	33.32 €
2015	R-5-89	GRATTON Joffrey Germain	38.40 €
2016	R-3-70	GRATTON Joffrey Germain	3.37 €
2016	R-5-99	GRATTON Joffrey Germain	85.10 €
2015	R-1-104	GRATTON Joffrey Germain	96.36 €
2016	R-1-106	GRATTON Joffrey Germain	96.36 €
2017	R-1-112	GRATTON Joffrey Germain	97.00 €
2015	R-5-89	GRATTON Joffrey Germain	10.40 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Admet** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget eau et assainissement de l'exercice en cours, à l'article 6541 "Créances admises en non-valeur".

VOTE : 8 + 1p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire
Christian BERNARD



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 25 JUL. 2025
Affiché le 25 JUL. 2025

